

pourrait influencer sur les ensemencements d'orge au Canada, le ministre peut-il dire à la Chambre quels ensemencements et quel paiement initial sont prévus pour l'orge cette année?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'espère être en mesure d'informer la Chambre à ce sujet assez tôt, car le temps approche où nous enverrons aux producteurs la lettre régulière indiquant les prix initiaux et les quotas probables, et, par conséquent, les possibilités du marché. Je rappelle aux députés que le déficit de 3.8 millions de dollars du syndicat de l'orge est en partie attribuable au fait que nous avons haussé le prix initial de l'orge pour l'année 1971-1972, dans le dessein d'encourager une production accrue d'orge, pour que nous puissions aborder ces marchés et nous y établir, ce qui nous permet aujourd'hui d'en obtenir davantage.

**M. Murta:** Monsieur l'Orateur, la Commission du blé songe-t-elle sérieusement à l'heure actuelle à verser à l'égard de l'orge un paiement initial de \$1.15 le boisseau pour l'année qui vient, avec quota d'au moins 40 boisseaux, pour que nous ayons suffisamment de grains de provende, notamment d'orge fourragère, pour satisfaire aux exigences de l'exportation et du marché national?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, pour cette année, la Commission du blé surveille la situation quant aux quotas et aux livraisons. A l'heure actuelle, les réserves d'orge et de blé sont importantes. La chose a déjà été signalée à la Chambre, à propos de la congestion des élévateurs. Avec le printemps et l'ouverture de Thunder Bay, nous continuerons d'être témoins de transports très rapides d'orge et de blé, ainsi que de colza, et les députés peuvent être certains que la Commission du blé relâchera le contingentement à ce moment-là pour permettra aux cultivateurs de livrer un beaucoup plus fort volume d'orge que les années passées.

#### LA NÉGOCIATION DES PRIX ET L'ONU

**M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, comme le niveau des prix, qui a fait perdre cette année aux cultivateurs le versement final applicable à l'orge, est le résultat de négociations sur les céréales qui relevaient de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le ministre assurerait-il à la Chambre qu'au cours des négociations de 1973, nous chercherons à faire négocier ces prix et les catégories par les Nations Unies plutôt que par le GATT?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'orge, la prémisse de la question est tout à fait fautive, car cette denrée n'était pas visée par l'accord international, non plus par conséquent que par les négociations sur son prix. Dans le cas du blé, bien sûr, ce n'est pas l'arrangement international sur les céréales qui a fait baisser les prix, mais bien la non-adhésion de nos concurrents à cet accord.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. J'espère que nous pourrons revenir sur ce sujet, mais pour le moment, la présidence donne la parole au député de Prince-Albert.

#### BLÉ—LA MODICITÉ DU PAIEMENT FINAL POUR L'ANNÉE-RÉCOLTE CLOSE LE 31 JUILLET 1972

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, suite aux questions qu'on a posées à propos du

#### Questions orales

versement final, je voudrais demander au ministre de la Justice si ce versement a été si déplorablement peu élevé dans le cas du blé en raison du fait que les ventes de blé canadien pour l'année terminée le 31 juillet 1972 ont été conclues sur les marchés internationaux en dessous du prix de revient?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, le paiement final dépend rigoureusement de la somme que la Commission canadienne du blé retire de la vente des céréales canadiennes sur le marché, moins le prix initial versé aux agriculteurs à la livraison. Le versement final dépend donc directement des prix obtenus par la Commission du blé. A mon avis, la Commission a fait de l'excellent travail pour obtenir le meilleur prix possible et soutenir la concurrence du marché.

**M. Diefenbaker:** Je ne critiquerai pas la Commission canadienne du blé parce que c'est le parti conservateur qui l'a créée. Je prie le ministre de répondre à la question. Ce bas prix, le paiement final versé pour le blé pour l'année se terminant le 31 juillet 1972, résulte-t-il de la politique du gouvernement actuel qui vend notre blé à un prix inférieur au coût de production? Voilà la question. L'explication verbeuse du ministre n'est pas une réponse à ma question.

• (1520)

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, si la Commission du blé n'avait d'autres pouvoirs que ceux que lui avait conférés le gouvernement conservateur, elle ne fonctionnerait pas du tout, et c'est ce que veulent les collègues du député.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre prouve que j'ai raison. Le ministre n'a-t-il pas déclaré, lors d'un discours à Minneapolis, le 12 mars dernier, qu'une des grandes difficultés dans la commercialisation du blé résultait alors du fait que le prix de vente était inférieur au coût de production?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le très honorable député sait bien qu'on ne peut poser des questions au sujet de déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre, sauf si l'on demande au premier ministre si pareilles déclarations reflètent la politique du gouvernement. La question pourrait être posée en d'autres termes.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je vais m'efforcer de coucher une question en termes auxquels le ministre pourra répondre.

**Une voix:** Exprimez-vous très simplement.

**M. Diefenbaker:** Au 31 juillet dernier, le Canada avait conclu deux contrats de vente de blé avec l'URSS.

**Une voix:** Règlement!

**M. Diefenbaker:** Le député ne sait même pas ce que c'est que du blé; il pense qu'il pousse dans les arbres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Selon ces deux contrats en vertu desquels il y a eu des livraisons de 90,100,000 boisseaux le 31 juillet et le 31 décembre, est-ce que les prix consentis à l'URSS étaient inférieurs au coût de production?